

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 5 mars 2018 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
Nadia Sheink, conseillère # 5
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Frédéric Dubé, conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 35. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

73-18

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

- 28.1 Meubles à vendre
- 28.2 Caisse
- 28.3 Abat-Poussière
- 28.4 Chalet # 2 chaises et Chalet # 3 réservoir eau chaude
- 28.5 Zone scolaire

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière tenue le 5 février 2018
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Présentation organisme – Résultat drag
- 7. États financiers 2017 – Comptable
- 8. Certificat – Directeur municipal agréé (DMA)
- 9. Travaux - Taxe d'essence
- 10. Renouvellement assurances
- 11. Renouvellement Bail non exclusif – Carrière-sablière
- 12. Loisirs – Patinoire, fin de la saison hivernale Samedi 17 mars
- 13. Animation Loisirs – Été 2018
- 14. Jardinières
- 15. Renouvellement adhésion association forestière – Arbres
- 16. Éclairage de rues
- 17. Travaux caisse – Location de locaux
- 18. Parc Natur'Ailes – Affiche lumineuse
- 19. Rencontre élus – Développement MRC
- 20. Appel Wi-Fi
- 21. Priorités locales 2018-2019 - Sécurité du Québec
- 22. Demande d'appui projet Centre touristique Tête-du-lac Pohénégamook
- 23. Action chômage – Renouvellement adhésion
- 24. Projet patinoire – Demande Caisse et MRC
- 25. Ensemencement
- 26. Avril mois de la Jonquille
- 27. Programme nouveaux horizons pour les aînés – Tables, chaises, système de son
- 28. Affaires nouvelles
Période de questions
- 29. Ajournement de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

74-18 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 5 FÉVRIER 2018

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière tenue le 5 février 2018 tel que présenté.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

75-18 4. COMPTES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Salaires du 21 janvier au 17 février **Total** **17 564.05 \$**

Chèque # 12802 à # 12838	Chèques de la liste des comptes du 06 février 2018	
Chèque # 12839 Aster	Réso 58-18 Animation Planétarium 10 mars 2018	350.00
Chèque # 12840 CDL	Réso 62-18 Soutien financiers pour différents projets	5 000.00
Chèque # 12841 Cuisines collectives	Réso 64-18 Aide activité de dégustation et souper	50.00
Chèque # 12842 Rte Mts Notre-Dame	Réso 66-18 Cotisations 2018	837.00
Chèque # 12843 Municipalité L.D.A	Papeterie, timbres, café...	81.75
Chèque # 12844 Shaw Direct	Câble chalet-février	66.67
Chèque # 12845 Hydro-Québec	Électricité (8/8) Voir tableau	2 422.10
Chèque # 12846 Ligne de Vie	Réso 30-18 2 inscriptions au quillethon	40.00
Chèque # 12847 Revenu Québec	Remises février 2018 (eur)	1 257.65
Chèque # 12848 Revenu Canada	Remises février 2018 (eur)	305.91
Chèque # 12849 Micheline Rodrigue	Réso 386-17Conciergerie (75, Princ.)	643.10
Chèque # 12850 Chantal Corbin	Réso 386-17 Conciergerie février (73, Princ.) +30\$ hiver	257.10
Chèque # 12851 Pauline Beaulieu	Réso-386-17 Entretien chalet février	103.03
Chèque # 12852 Déry télécom	Téléphone (6)	301.81
RA Visa Desjardins	Réso 344-17 (Hôtel form. loi 122 Francine) papeteries...	437.91
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 21-01-2018 au 17-02-2018	240.00
	Total	<u>12 394.03 \$</u>

COMPTES À PAYER

1. Air liquide	Rodes, pièces pour soudeuses	170.98
2. Association des Chefs (incendie)	Réso 314-16 Cotisation 2018	293.19
3. ADMQ	Cotisation 2018 (Nadia membre formation)	126.47
4. Beaulieu Pauline	Rideau douche, plaque à biscuits... pour chalets	37.49
5. Biologie	Analyses de l'eau potable et usée	402.22
6. Bossé Pierre	Déplac. Réso 48-18, 358-17 Sécurité civil & Rôle des élus	148.80
7. Bourgoin Langis	Enlever prise plancher, relocaliser téléphone (73 Principale)	179.71
8. Carrefour du camion R-D-L	Pièces Sterling	439.83
9. Castonguay Nadia	Déplac. Table des officiers + 2 repas	73.73
10. CMP Mayer	Clé universelle, «gasket » (pompier)	112.68
11. Construction Rénovation Jaro	Réso 47-18 Recouvrement plancher 75 Principale	17 706.15
12. Dépanneur Chez Carolie	Certificat cadeau nouveau-né (Père, Maxime Marquis)	100.00
13. Distribution Sports Loisirs	Ensemble de lignes en papier (4 patinoires)	312.68
14. Excavation Régis Bérubé	Location pépinière pour pompe à la station de pompage	594.42
15. Fond d'information sur territoire	Avis de mutation janvier (1)	4.00
16. FQM	Messageries	72.10
17. Imprimerie Publicom	Tablettes rondes de sécurité (camion)	258.69
18. Industrie Canada	Renouvellement 9 licences radio (pompier)	369.00
19. Innotex	Nettoyage, inspection et réparation veste et pantalon	367.40
20. Kopilab	Copies Sharp 877 à 0.03\$ et Toshiba	139.48
21. Lavoie Francis	Déplacements pratique, Francine, caserne	60.20
22. Livre-Tout	Messageries	9.25
23. Macpek	Freins, tambours, nettoyant à freins...	767.06
24. Les Matériaux du Lac	Maille rapide, pelle, manchon, piles incendie...	258.28
25. Monburo.ca	Boîtes de classement	136.79
26. Nettoyeur Christine	Service de serviettes	41.39
27. Pétroles JMB	Diesel 1 676.5 L à 1.1810 05-02-2018 (2276.45)	
	Mazout 786.0 L à 0.8590 05-02-2018 (776.28)	
	Mazout 977.3 L à 0.8590 07-02-2018 (965.22)	
	Diesel 1 401.5 L à 1.1300 12-02-2018 (1820.86)	
	Diesel 722.0 L à 1.1100 21-02-2018 (921.43)	6 760.24

28. Pièces d'autos Rimouski	Filtres, courroie, chiffons	150.89
29. Poste Canada	Envoi collectif (compresseur et page internet)	36.20
30. Québec location chalet	Renouvellement annuel Parc Natur'Ailes	74.73
31. R.I.D. T	Ordures et recyclages (1/10) + modification vidange	5 845.30
32. Resto Chez Lelou	Réso 365-17 Contrat loisirs (28-01-2018 au 03-03-2018)	4 750.00
33. Scie mécanique L. Ouellet	Gaz	100.00
34. SMVR 2 Visions	Réso 38-18 Ent. plateforme d'escalier et pose d'un garde	625.00
35. Surplus général Tardif	Bobine de corde jaune	52.30
TOTAL COMPTES À PAYER		<u>41 576.65 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.

Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu par dépôt direct de la MRC un montant de 8 116 \$ soit 1 908,48 \$ comme 2^e distribution éolien BSL et 6 208,42 \$ 4^e trimestre Parc éolien 1.
2. Reçu le Bilan du Tournoi de pêche blanche du 13 janvier dernier de l'Association de l'ensemencement du lac : 147 cartes à 20 \$ vendues, 544 inscriptions à 5 \$, recettes du bar 2 550 \$ et autres, pour un total de revenus du Tournoi de 8 612,25 \$ versus 7 877,67 \$ de dépenses. Documents sur la trésorerie 2017 et encaisse 2018 sont joints.
3. RJDT: D'ici 2020 ou 2022 il sera interdit d'enfouir des matières organiques. De nouvelles règles sur les matières organiques ont été adoptées. Le service doit être mis en place et desservir 70 % de la population d'ici fin 2018. (Soit par composteur ou la possibilité que les gens apportent leurs matières dans un dépôt municipal...). À suivre. De plus la municipalité devra mettre en place un site de dépôt pour les résidus verts et les branches.
4. La RJDT offre gratuitement le prêt de vaisselle lavable (boîtes de 50 couverts) en plastique durable (non jetable) et en métal. On doit réserver au 1-866-789-7438 (éco-kit remis à l'écocentre de Squatec).
5. Documents reçus de AgroÉnergie de l'Est, coop de solidarité de M. Jacques Boucher pour nous informer des dossiers réalisés : dossiers d'entreprises acéricoles déposés à Transition énergétique Québec (TEQ) ayant pour objectif la réduction des gaz à effet de serre, ... Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.
6. Lettre de remerciement de la Société Alzheimer pour notre contribution à la Marche pour l'Alzheimer.
7. Reçu une demande de stage de Mme Martine Therriault qui étudie en comptabilité, demande pour 120 heures.
8. Invitation à participer au Virage des entreprises vers le numérique 4.0 donné par le Centre d'études collégiales mercredi, le 7 mars de 10 h à 15 h.
9. Service Accès-Emploi nous informe de la tenue du Salon de l'emploi du Témiscouata jeudi, le 22 mars. Si nous cherchons des employés nous pouvons leur faire notre demande.
10. Communiqué que la 2^e édition du festival international de motoneige aura lieu en Acadie des terres et des forêts « Snowfest Acadie 2018 » du 15 au 18 mars.

76-18

6. PRÉSENTATION ORGANISME – RÉSULTAT DRAG

Drag tenu samedi le 10 février 2018, organisé par la Corporation de développement du lac-des-aigles et de nombreux bénévoles.

621 participants pour un montant de 3 000 \$, vente 6 000 \$, pourboires 990 \$, moitié-moitié 1644 \$ et 1000 \$ de commandite.

148 coureurs dans 16 compétitions. Les gagnants se sont partagés 5 600 \$ en bourse.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite la Corporation de développement du lac ainsi que les très nombreux bénévoles et participants pour l'immense succès remporté par cette activité.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. **ÉTATS FINANCIERS 2017 – COMPTABLE**

Les États financiers n'étant pas finalisés la comptable pourrait venir vers le 21 mars en faire le dépôt.

Que ce sujet soit traité lors de l'ajournement.

77-18

8. **CERTIFICAT – DIRECTEUR MUNICIPAL AGRÉÉ**

Résolution # 302-17 du 2 octobre 2017 : Programme de formation de l'ADMQ

6 cours : la Fiscalité et le financement des municipalités, la comptabilité municipale, le directeur dans son environnement politique et administratif, le budget municipal, l'adjudication des contrats municipaux, la préparation et la rédaction de documents du PV à l'écriture de règlements et politiques. Projet de loi 122. Environ 150 heures de cours par Internet total de 1 856 \$ + taxes. Ces formations à la fine pointe du jour seraient complémentaires à celles reçues et à l'expérience de la DG.

Le 15 février 2018, Nadia a reçu son certificat de Directeur municipal agréé (DMA) suite à la réussite des six (6) cours donnés par l'ADMQ.

Courriel de l'ADMQ : En réussissant le dernier des six cours donnant accès au titre Directeur Municipal Agréé, vous êtes maintenant officiellement un DMA et je vous transmets toutes mes félicitations. Ce titre est la propriété de l'ADMQ qui le décerne à ses membres ayant respecté les conditions de réussite de formation en ligne établie par l'association. Votre certificat officiel vous sera remis dans le cadre du prochain congrès de l'association ou transmis dans les semaines suivant d'évènement.

L'obtention de ce titre a requis de votre part beaucoup de travail avec comme résultante, une solide base de connaissance générale vous permettant d'avancer dans ce monde toujours en mouvement. L'ADMQ a pris l'engagement auprès de ses membres, de ses partenaires et de l'ensemble du monde municipal que le titre DMA serait une référence actuelle et future et dans la foulée de cet engagement, les détenteurs et l'ADMQ ont les obligations suivantes;

- Les détenteurs;

o Maintien du titre, à chaque année civile

Participer à une activité de perfectionnement en salle

Réussir un cours du programme de formation en ligne, cours de spécialité ou de mise à jours, au choix

o Utilisation du titre

Le titre peut être joint à la signature aux conditions suivantes;

Être membre de l'ADMQ

Avoir respecté les exigences de maintien, à savoir, dans l'année civile précédente;

o Avoir participé à une activité en salle offerte par l'ADMQ ou

o Avoir réussi un des cours complémentaires du programme de formation en ligne de l'ADMQ

- L'ADMQ;

o Offrir annuellement au moins une des activités ou des formations requises pour le maintien du titre

o Assurer le maintien et la mise à jour du fichier des détenteurs du titre DMA

o Aviser annuellement les détenteurs du titre qui ne sont pas en règle de la situation et de la nécessité de ne plus utiliser le titre

o Aviser l'employeur des détenteurs ayant perdu leur titre de la perte du titre

o Rendre publique annuellement sur son site internet la liste des détenteurs du titre DMA

o Faire la promotion du titre auprès des divers intervenants du monde municipal

Je vous réitère mes félicitations et vous félicite pour vos efforts et votre volonté dans l'atteinte du titre DMA.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite Mme Nadia Castonguay pour le succès de ses études et l'obtention du certificat de Directeur municipal agréé (DMA), la municipalité est très fière d'avoir au sein de son équipe, une personne aussi qualifiée, persévérante et dynamique.

Bonne continuité dans ton travail et succès dans tes futures formations.

La municipalité s'engage à respecter les exigences de l'ADMQ : formation, ...

Et lui donne dorénavant le titre de « Directrice générale adjointe » ainsi qu'une majoration de salaire à 21 \$ / heure.

M. Luc Sirois, conseiller ayant un intérêt dans ce sujet, s'abstient.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à la majorité des conseillers.

9. TRAVAUX – TAXE D'ESSENCE

78-18

9.1 TOITURE DU 73, PRINCIPALE

Un document d'appel d'offres a été préparé.

Estimé des coûts FAIT PAR LA MUNICIPALITÉ pour le 73 : 20 000 \$

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède par appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection de la toiture du 73, rue Principale auprès de trois (3) entrepreneurs.

Les soumissionnaires auront jusqu'au 9 avril 2018 à 15 h pour présenter leur soumission portant la mention « Soumission pour Rénovation de la toiture du 73, Principale », à la directrice générale au 73, rue Principale, Lac-des-Aigles G0K 1V0 incluant tous les documents exigés pour cet appel d'offres par invitation tel que sur la liste Article 2.7 du Devis (politique de gestion contractuelle signée, ...).

Celles-ci seront ouvertes publiquement dès la clôture de l'heure de réception des soumissions au 75, rue Principale.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme Madame Francine Beauhieu, directrice générale comme son représentant dans ce projet et comme surveillant de chantier, Monsieur Pierre Bossé, maire désigné.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

79-18

9.2 TOITURE DU 75, PRINCIPALE

Un document d'appel d'offres a été préparé.

Estimé des coûts FAIT PAR LA MUNICIPALITÉ pour le 75 : 27 000 \$

Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles procède par appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection de la toiture du 75, rue Principale auprès de trois (3) entrepreneurs.

Les soumissionnaires auront jusqu'au 9 avril 2018 à 15 h pour présenter leur soumission portant la mention « Soumission pour Rénovation de la toiture du 75, Principale », à la directrice générale au 73, rue Principale, Lac-des-Aigles G0K 1V0 incluant tous les documents exigés pour cet appel d'offres par invitation tel que sur la liste Article 2.7 du Devis (politique de gestion contractuelle signée, ...).

Celles-ci seront ouvertes publiquement dès la clôture de l'heure de réception des soumissions au 75, rue Principale.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles nomme Madame Francine Beauhieu, directrice générale comme son représentant dans ce projet et comme surveillant de chantier, Monsieur Pierre Bossé, maire désigné.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

9.3 SYSTÈME DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION

Ce sujet sera traité à l'ajournement.

9.4 TROTTOIRS

TR3E nous a fait parvenir une estimation préliminaire et des plans pour prolonger le trottoir sur la rue Principale (tel que demandé Réso 366-17).

Ce sujet sera traité à l'ajournement.

9.5 NOUVELLE PROGRAMMATION

Ce sujet sera traité à l'ajournement.

- 80-18 10. **RENOUVELLEMENT ASSURANCES**
Prime pour 2017 de 28 726 \$ en 2016 : 27 634 \$ en 2015 payé 31 413 \$ Pour 2018 ? à venir
Et nouveau service gratuit Protection de frais de justice liés à l'exercice discrétionnaire.
Il est proposé par la conseillère Madame Nadia Sheink
Que la municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle ses assurances auprès de la MMQ et autorise la directrice générale à en acquitter la facture.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 81-18 11. **RENOUVELLEMENT BAIL NON EXCLUSIF – CARRIÈRE-SABLIÈRE**
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son Bail non exclusif pour une autre année (BNE 34989) soit du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 et en acquitte les frais de 285.60 \$ à la MRC de Témiscouata.
Qu'elle mandate et autorise M. Berthier Beaulieu, contremaître à signer la Section 3 – Déclaration du responsable, certifiant avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la Loi sur les mines et attestant de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 82-18 12. **LOISIRS – PATINOIRE, FIN DE LA SAISON HIVERNALE SAMEDI LE 17 MARS**
2. DURÉE DE L'ENTENTE
La présente entente est avec le Resto Chez Lelou, représentée par Mme Lucie Rodrigue, et a une durée de 10 à 12 semaines, soit du 10 décembre 2017 au 3 mars 2018 (12 semaines).
Toute prolongation devra être soumise d'abord pour approbation au propriétaire La Municipalité de Lac-des-Aigles
02-70190-495 Budget à 11 300 \$ au net (14 semaines x 950 \$) = 13 300 \$ au net 11 278 \$
Samedi le 17 mars : Souper de fermeture
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles prolonge le contrat avec Resto Chez Lelou pour l'animation du Centre des Loisirs jusqu'au 10 mars.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 83-18 13. **ANIMATION LOISIRS – ÉTÉ 2018**
Un projet étudiant a été monté par le CDL. La réponse devrait parvenir en juin.
Si celle-ci est négative? est-ce que la municipalité prendra en charge elle-même l'animation aux Jeux d'été ?
Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme qu'elle organisera elle-même l'animation des Jeux d'été 2018 si réponse négative au projet du CDL.
Qu'elle procède tout de suite par appel de candidatures.
Qu'elle mandate Madame Nadia Castonguay pour superviser les jeux d'été
Que la municipalité ne loue pas le Centre des Loisirs pendant les Jeux d'été.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

84-18 14. JARDINIÈRES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse l'achat de 41 jardinières en 2018 à la serre Desjardins Turcotte de Saint-Jean-de-Dieu à 48 \$ (en 2017 46 \$/chacune).

De deux (2) grosses jardinières de 24 pouces à 85 \$ chacune (même prix qu'en 2017) pour placer devant le 73, Principale (bureau municipal et caisse) et le 75, Principale (Édifice municipal) et les plus petites (2) en osier à 40 \$ (même prix qu'en 2017) pour les chalets. Ne plus les mettre sous la tonnelle étant donné que le Sentier est démantelé.

De demander, de spécifier, de ne plus avoir de jaune ou blanc (ou très peu) mais des couleurs plus vivantes mauve, ...

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

85-18 15. RENOUVELLEMENT ADHÉSION ASSOCIATION FORESTIÈRE - ARBRES

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion pour 2018 à l'Association forestière Bas-Laurentienne au coût 65 \$.

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles commande 460 arbres auprès de l'Association forestière Bas-Laurentienne pour être distribués lors d'une activité qui aura lieu samedi le 19 mai 2018 au garage municipal à compter de 8 h.

Pour 2018 : 120 Bouleau jaune / merisier, 120 Érable à sucre, 100 Chêne rouge, 0 Thuya occidental / cèdre de l'est, 0 Mélèze laricin, 60 Pin blanc et 60 Pin rouge.

Que la directrice générale soit mandatée pour monter le projet sur le site l'association.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

86-18 16. ÉCLAIRAGE DE RUES

Québec, le 20 février 2018 – La Fédération québécoise des municipalités (FQM) et Énergère sont fières d'annoncer le lancement d'un nouveau service pour toutes les municipalités du Québec, qu'elles soient membres ou non de la FQM. Elles bénéficieront dorénavant de conditions préférentielles pour la modernisation de leur réseau d'éclairage de rues. L'approvisionnement et l'installation de luminaires de rues de type DEL de même que la possibilité d'implanter un système de gestion intelligent de l'éclairage public seront désormais accessibles à tous par l'intermédiaire du Service d'achat municipal (SAM) de la FQM. « Ce nouveau programme permettra aux municipalités du Québec de moderniser leur réseau d'éclairage de rues, de réduire significativement leurs dépenses énergétiques ainsi que leurs coûts d'entretien. On parle de 70 % en moyenne d'économie d'énergie grâce au DEL et cela va contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et à l'attractivité du territoire », souligne M. Jacques Demers, président de la FQM. « Les municipalités participantes bénéficieront d'un taux ne pouvant excéder le tarif préférentiel obtenu en amont par la FQM, et n'auront pas à se soumettre au processus d'appel d'offres public, qui est particulièrement exigeant pour les dirigeants municipaux. Elles pourront donc profiter, au cours des trois prochaines années, d'un service avantageux qui facilitera leur transition vers un éclairage public efficace, sécuritaire et plus respectueux de l'environnement. De plus, elles pourront choisir l'option de mettre en place un système de gestion intelligente de l'éclairage (SGIE), une infrastructure de communication sans fil permettant également le développement d'applications de type "Villes intelligentes" », ajoute M. Demers. La FQM a retenu, à la suite d'un processus rigoureux d'appel d'offres, l'entreprise Énergère, spécialisée en éclairage urbain et en efficacité énergétique, pour mettre en œuvre ce programme. Les municipalités qui adhéreront au programme disposeront d'une offre complète de services incluant une analyse d'opportunité sans frais, une étude de faisabilité détaillée, la fourniture de technologie de pointe ainsi que l'exécution des travaux avec l'appui d'installateurs locaux. Notez que ce programme vise exclusivement les luminaires de type cobra. L'entreprise proposera un service clés en main incluant des garanties d'entretien et de performances énergétiques. « Nous sommes particulièrement fiers de notre partenariat avec la FQM qui profitera à un grand nombre de municipalités québécoises soucieuses d'améliorer leur consommation énergétique et la qualité de leurs réseaux d'éclairage de rues. Énergère a rassemblé une équipe expérimentée prête à sillonner le Québec pour répondre aux attentes de la FQM », conclut Ronan Vandeputte, vice-président Villes Intelligentes chez Énergère.

À propos d'Énergère

Énergère est une entreprise de services écoénergétiques de premier plan œuvrant partout au Québec depuis 20 ans. En tant que société d'ingénierie et de construction intégrée, Énergère réalise des projets de performance énergétique dans les secteurs public et privé. Dans le marché municipal, Énergère offre des solutions complètes permettant d'exploiter des technologies novatrices orientées vers le développement des villes intelligentes et durables.

*Renseignements : Mathieu Le Blanc, conseiller en relation avec les médias FQM 418 564-5892 mleblanc@fqm.ca
Énergère - Équipe Villes Intelligentes 514 848-9199 | 1 (866) 848-9199 FQM-eclairageDEL@energere.com*

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles fasse une demande d'offre de service à Énergère pour connaître le coût et les économies possibles de l'éclairage DEL, une analyse d'opportunité sans frais, une étude de faisabilité détaillée.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

- 87-18 17. **TRAVAUX CAISSE – LOCATION DE LOCAUX**
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles entreprenne des travaux de modification de l'entrée arrière de l'édifice de la caisse au 73, Principale afin de permettre ultérieurement la location de locaux au sous-sol de cet immeuble.
Achat d'une porte, relocalisation de l'alarme de porte, le tout pour un montant d'environ 5 000 \$ + taxes.
Que ces travaux soient ajoutés à la nouvelle Programmation TECQ 2014-2018.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 88-18 18. **PARC NATUR'AILES – AFFICHE LUMINEUSE**
Offre a été envoyée par courriel à chaque membre du conseil.
Reçu offre de Gagnon Image pour affiche Parc Natur'Ailes.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie la Corporation de développement du lac dans sa demande à la MRC au Fonds de développement, pour une demande de subvention pour l'amélioration de l'affiche du Parc Natur'Ailes ainsi que l'annonce des activités au village pour un montant d'environ 6 000 \$.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 89-18 19. **RENCONTRE ÉLUS – DÉVELOPPEMENT MRC**
Brunch Conférence le 22 mars.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles annule l'inscription de M. Serge Demers au Brunch conférence au coût de 25 \$, le 22 mars prochain étant donné que la rencontre prévue par la MRC avec le conférencier a été annulée.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 90-18 20. **APPEL WI-FI**
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR) POUR UN PROJET INTERNET PAR WIFI DANS CERTAINES MUNICIPALITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT
ATTENDU que la MRC de Témiscouata a déposé le 1^{er} novembre 2017 une demande d'aide financière adressée au FARR pour mettre en place un réseau Internet Wifi dans les périmètres urbains des municipalités qui n'ont pas de service de téléphonie cellulaire;
ATTENDU que l'installation de bornes Wifi dans les rues, les parcs, et les espaces publics situés dans les périmètres urbains des municipalités est une solution alternative au problème de téléphonie cellulaire ;
ATTENDU qu'il est possible de faire des appels et de recevoir des appels avec certains téléphones cellulaires intelligents en utilisant des fonctionnalités par Wifi;
ATTENDU que la MRC de Témiscouata a déposé un projet totalisant 483 000\$, dont 385 000 \$ est demandé au FARR et 98 000 \$ seraient la contribution financière de 35 municipalités participantes réparties sur le territoire du Bas-Saint-Laurent ;
ATTENDU que la contribution de 385 000 \$ du FARR serait utilisée pour l'achat et l'installation des équipements servant à la mise en place d'un réseau Internet Wifi, à raison de 11 000 \$ pour 35 municipalités participantes ;
ATTENDU que la MRC de Témiscouata agira à titre de responsable de la demande d'aide financière pour les municipalités du Bas-Saint-Laurent qui désirent faire partie du projet;
Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles abroge la résolution portant le numéro 54-18 adoptée lors de la séance du conseil municipal du 05-02-2018 ;
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à verser annuellement un montant maximum de 300\$ pour contribuer au rehaussement de la bande passante Internet ;
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage à remplacer, en cas de bris d'un ou des équipements, pour un montant maximal de 2 500 \$, et ce, pour une durée de 5 ans à partir de la date de mise en service du projet.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

91-18 21. PRIORITÉS LOCALES 2018-2019 - SÛRETÉ DU QUÉBEC

<i>À prioriser de 1 à 3</i>	<i>Priorités établies pour Lac-des-Aigles</i>
	<i>Surveillance des lieux de rassemblement de jeunes</i>
	<i>Lutte aux stupéfiants</i>
	<i>Surveillance vitesse zone urbaine (50km/h)</i>
1	<i>Surveillance vitesse routes numérotées (90-100 km/h)</i>
	<i>Surveillance véhicules récréotouristiques</i>
	<i>Surveillance alcool au volant</i>
	<i>Présence familiale lors de festivités</i>
2	<i>Conférences (jeunes, personnes âgées, etc.)</i>
3	<i>Autres : Présence accrue à la plage</i>

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles informe la Sûreté du Québec de ses priorités.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

92-18 22. DEMANDE D'APPUI PROJET CENTRE TOURISTIQUE TÊTE-DU-LAC POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT les priorités d'action identifiées dans la Stratégie de développement de l'offre touristique au Bas-St-Laurent 2014-2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il est stipulé dans ce plan que pour atteindre la vision et le positionnement touristique dans la région, Tourisme Bas St-Laurent veut favoriser l'augmentation des investissements publics et privés dans le développement de l'offre touristique régionale; de créer un réseau d'attraits et de produits significatifs par le développement d'un produit intégré, et, développer nos secteurs prioritaires à fort potentiel; (Orientation 6.2. -10-12-13)

CONSIDÉRANT QUE LE tourisme nautique, le tourisme d'aventure et le tourisme nature sont des produits touristiques priorisés dans la stratégie touristique de la région Bas St-Laurent;

CONSIDÉRANT que Tourisme Bas-St-Laurent a priorisé des actions concrètes et projets prioritaires à son Plan stratégique soient de favoriser la structuration du produit nautique autour des Lacs Témiscouata et Pohénégamook, de soutenir le développement de l'offre de services canot/kayak sur les plans d'eau et de seconder le développement du projet d'amélioration des infrastructures à la plage de Pohénégamook;

CONSIDÉRANT que le Lac Pohénégamook est identifié comme un produit d'appel dans un secteur touristique prioritaire au BSL « tourisme de nature et de plein air »

CONSIDÉRANT l'expérience, l'expertise et la notoriété de Pohénégamook Santé Plein-Air 2.0 dans le développement touristique régional, son apport au développement touristique québécois et son implication dans ce projet majeur ;

CONSIDÉRANT que le projet de développement récréotouristique présenté par le Centre touristique Tête-du-Lac-Pohénégamook, Inc. s'inscrit intégralement dans la stratégie de développement de l'offre touristique 2014-2020 du BSL ;

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit la diversification de l'offre d'activités à la plage municipale et le développement d'une offre d'hébergement de type camping ;

CONSIDÉRANT que le projet prévoit la mise en valeur de cette plage reconnue dans le cadre du palmarès « top 10 » comme l'une des dix plus belles plages du Québec par l'installation du plus grand jeu nautique au Canada ;

CONSIDÉRANT que ce projet est issu de la volonté du milieu depuis de nombreuses années et suscite un vif intérêt autant au niveau local que régional;

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit la création de 10 emplois saisonniers et de 3 emplois permanents dès 2018 en plus de favoriser la consolidation de 101 emplois directs existants;

CONSIDÉRANT que ce projet permettra de consolider également plusieurs attraits récréotouristiques en périphérie, entre autres le Golf du Transcontinental, la Route des Frontières)

CONSIDÉRANT que ce projet est une belle opportunité pour le Témiscouata de bonifier son offre touristique afin d'en assurer le plus de retombées possibles;

CONSIDÉRANT que ce projet contribuera directement à l'atteinte des objectifs régionaux et provinciaux en matière de développement de l'industrie touristique;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles dans la MRC de Témiscouata appuie le projet récréotouristique du CENTRE TOURISTIQUE TÊTE-DU-LAC POHÉNÉGAMOOK INC. auprès des instances gouvernementales comme projet structurant pour toute la région du KRIB et du Bas St-Laurent.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

93-18 23. **ACTION CHÔMAGE – RENOUELEMENT ADHÉSION**

Lettre de demande de renouvellement d'adhésion.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles ne renouvelle pas son adhésion à Action Chômage.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

94-18 24. **PROJET PATINOIRE – DEMANDE CAISSE ET MRC**

Section 6 – PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

SECTION 6.1 – DÉTAIL DE LA SOURCE DES REVENUS

(Ne doivent pas apparaître dans cette section les dons en services ou en biens)

A.	Mise de fonds (en argent) de l'organisme demandeur :	<u>7 120,94</u>	\$
B.	Mise de fonds (en argent) de l'organisme parrain (s'il y a lieu) :	<u>34 120,94</u>	\$
C.	Autres sommes versées ou attendues (spécifiez) :		
	<u>MRC-Témiscouata</u>	<u>10 000,00</u>	\$
	<u>Commerce</u>	<u>2 000,00</u>	\$
	<u>Caisse</u>	<u>15 000,00</u>	\$
TOTAL DES REVENUS :		<u>68 241,88</u>	\$

*À titre d'information, au moment du dépôt du projet,
quel est le montant total de participation financière confirmée 7 120,94 \$*

SECTION 6.2 – DÉTAIL DES COÛTS DU PROJET

Description	Coûts
Bande de patinoire 162 pieds de long par 71 pieds de large	40 923,00 \$
Option clôture de protection	6 021,00 \$
Option Abris pour joueurs 16 pieds plus 16 pieds	<u>14 018,00</u> \$
Total Installation et livraison incluse	60 962,00 \$
Travaux connexes	
Démonter les bandes existantes 2 hommes x 30 heures x \$30 :	1 800,00 \$
Disposition des rebuts à l'écocentre 5 voyages x \$80	400,00 \$
Contingence 3%	1 837,00 \$
Taxes nettes	<u>3 241,88</u> \$
Total travaux connexes	7 278,88 \$
TOTAL DES DÉPENSES :	<u>68 241,88</u> \$

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles soumette une demande financière à la Caisse dans le cadre du programme « Fonds d'aide au développement du milieu » pour un montant de 15 000 \$ pour son projet de réfection de la patinoire de 68 241,38 \$.

Et une autre demande 10 000 \$ à la MRC dans le Fonds de développement local.

Et confirme sa participation au projet pour une valeur de 7 120,94 \$.

Que la directrice générale soit autorisée à signer ces demandes et tout autre document concernant ce projet.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

25. **ENSEMENCEMENT**

95-18

25.1 ACTIVITÉ DE PÊCHE

Considérant

- que le tournoi de pêche sur glace est une belle activité familiale hivernale ;
- que la municipalité de Lac-des-Aigles a investi plus de 28 000 \$ dans l'ensemencement en poissons dans le lac depuis 2008 correspondant au montant de la vente de cartes par l'Association de l'ensemencement du lac ;
- que la municipalité a investi 3 400 \$ pour cet ensemencement en 2017 ;
- que la municipalité a demandé et reçu une subvention de 4 000 \$ pour ensemer le lac en 2018 ;

- que la municipalité a déposé une nouvelle demande de subvention du même montant pour 2019 ;
- que le rapport de l'OBV du fleuve Saint-Jean « Le Carnet de santé du lac des aigles » réalisé en 2017 mentionne que le lac est faiblement oxygéné et ne favorise pas la survie de la truite.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la municipalité de Lac-des-Aigles n'investisse plus directement dans l'ensemencement du lac mais continue de supporter l'activité de pêche sur glace. Soit en orientant ses investissements dans des projets qui visent l'amélioration de la qualité de l'habitat et de la survie de la truite mouchetée dans le lac des aigles.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

96-18

25.2 SUBVENTION

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles transmette à l'Association de l'ensemencement 4 000 \$ correspondant au montant de la subvention reçue pour l'activité de pêche.

Autorise la directrice générale à émettre le chèque.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

97-18

26. AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2018 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles DÉCRÈTE le mois d'avril, Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

98-18

27. PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS – TABLES, CHAISES ET SYSTÈME DE SON

Le Club de l'Âge d'or a reçu une subvention de 7 613 \$ soit 50 % de son projet.

La municipalité s'était engagée pour 10 000 \$ ou moins (Réso 207-17).

25 tables ont été commandées par le Club chez Bureau en Gros à 49 \$ = 1 225 \$ + taxes = 1408.44 \$ (au net 1 286.10 \$ pas de remb. de taxes l'Âge d'or)

160 chaises à 37,70 \$ = 6 422 \$ + taxe = 7 383.69 \$ (au net 6 742.30 \$) chez Ténaquip (au nom de la munic. qui a un compte d'ouvert)

Il reste le système de son à magasiner (une partie de notre part).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles acquitte la facture de Ténaquip pour les chaises et facture le Club de l'Âge d'or l'Aire de l'envol pour une partie des 160 chaises qu'elle a payées soit la différence 6 204.56 \$ (Subvention 7 613 \$ - 1 408.44 \$ tables = 6 204.56 \$)

Que la différence soit une partie de la part de la municipalité pour un système de son.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

28. AFFAIRES NOUVELLES

99-18

28.1 MEUBLES À VENDRE

Au sous-sol de la caisse il y a de vieux meubles. Armoire et table en bois, classeurs et sections de bureaux et vieille souffleuse non utilisée aux Loisirs.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles offre par vente par soumission à toute la population ces vieux meubles en 3 lots et la souffleuse aussi.

Que les gens aient jusqu'au 9 avril 14 h pour faire leur offre sous enveloppe cachetée « Soumission meubles » ou « Soumission souffleuse ».

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

100-18

28.2 CAISSE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au conseil d'administration de la caisse des Lacs de Témiscouata de sursoir à sa décision de fermeture de la caisse de Biencourt prévue pour le 9 mars prochain. Qu'un délai d'un an soit accordé afin d'analyser toutes les alternatives possibles. Qu'un comité constitué d'intervenants chevronnés sélectionnés par le milieu puisse analyser dans la prochaine année toutes les alternatives, tenant et aboutissement, pour faire sur notre territoire « une institution financière proche des besoins de sa population ». Par le fait même, pour la prochaine année que tout projet de fermeture de comptoir Desjardins sur le territoire soit reporté. Nous comprenons le Mouvement Desjardins, nous tenons simplement à faire partie de la solution."

M. Michel Dubé, conseiller ayant un intérêt dans ce sujet, s'abstient.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.

101-18

28.3 ABAT-POUSSIÈRE

En poche de 35 kg, 35 poches à 22,75 \$ = 796.25 \$ chez Sel Warwick,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise le contremaître à faire l'achat d'abat-poussière en poche à raison de 35 poches à 22,75 \$ auprès de Sel Warwick,

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

102-18

28.4 CHALET # 2 CHAISES ET CHALET # 3 CHAUFFE-EAU

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles mandate M. Berthier Beaulieu pour changer les réservoirs à eau chaude aux Chalets.

Et la directrice générale pour s'occuper des chaises au chalet # 2.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

103-18

28.5 ZONE SCOLAIRE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au ministère des Transports d'évaluer la possibilité d'abaisser la vitesse dans la zone scolaire à 30 km/heure pour la sécurité des enfants.

Et demande à la Sûreté de venir vérifier les vitesses en période scolaire dans cette zone.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

M. Régis Bérubé, président de l'Association de l'ensemencement pose une question au sujet de la décision prise au Point 25.1.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 81- 18, 82-18, 94-18, 96-18, 98-17 et 101-18.

*Francine Beaulieu
Directrice générale*

104-18

29. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

À 21 h 10 d'ajourner cette séance régulière à mercredi, le 21 mars à 19 h 30 au même endroit pour poursuivre les affaires soumises qui n'ont pu être entièrement expédiées, entre autres, le Point 7 États financiers, le Point 9 Travaux taxe d'essence,..

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.

*Pierre Bossé
Maire*

*Francine Beaulieu
Directrice générale*